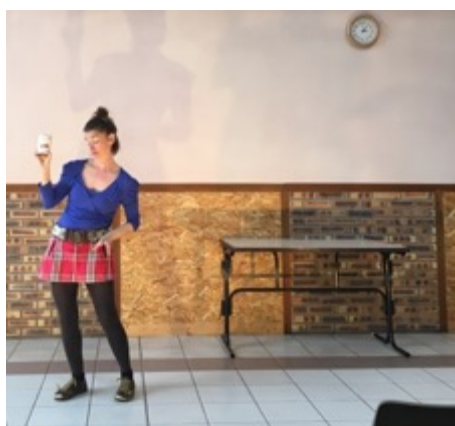


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SOLIDARITÉ PAYSANS DES PAYS DE BOURGOGNE Mardi 26 mars 2024 A Saint-Eugène (71)



I. Rapport moral-d'orientation

Pour donner le ton de cette assemblée générale, première remarque : à Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne, on ne fait que s'améliorer. L'AG n'a jamais été aussi tôt dans l'année, d'ordinaire nous la faisons toujours en juin. Également, la participation à cet événement de la part des bénévoles, partenaires institutionnels et associatifs, financeurs, agriculteurs accompagnés (une première à une de nos AG), agriculteurs du coin...tout le déroulé vous le confirmera.

Aujourd'hui à Saint-Eugène, nous remercions Xavier Duvignaud, maire de la commune, ainsi que les habitants et agriculteurs de Saint-Eugène pour les conditions d'accueil !

L'année 2023 pour les bénévoles de SP Bourgogne, c'est de l'énergie, du travail, des formations, de l'écoute, des rendez-vous en contentieux et en justice durant les accompagnements...c'est en même temps une belle histoire d'équipe de bénévoles, prêt à intervenir auprès de celles et ceux qui en font la demande. C'est un véritable travail d'équipe avec toutes les satisfactions et les réussites d'efforts collectifs. Une réelle solidarité !

2023, c'est aussi le travail de Jean ; c'est lui qui tient la maison.

Plus qu'une AG, c'est aussi aujourd'hui l'occasion de revenir sur la création de SP Bourgogne il y a 10 ans. Jean Gobier fait partie des membres fondateurs de l'association SP Bourgogne et va nous parler de ce chemin parcouru.

II. Retour sur l'histoire de création de l'association en Bourgogne

Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne a dix ans au compteur aujourd'hui. Mais ceux qui ont été à l'origine de l'association avaient déjà commencé à travailler 15 ou 18 mois avant.

L'association au niveau national existe depuis 32 ans maintenant. Elle a démarré dans l'ouest à l'initiative d'un syndicat agricole (la Confédération Paysanne) et d'un mouvement chrétien (le CMR) qui partageaient tous deux une même vision humaniste de la société. Pourquoi l'ouest ? L'agriculture bretonne était rentrée dans une marche forcée au modernisme et notamment au développement de l'élevage hors sol et au système sous contrat d'intégration. Nombre d'agriculteurs se sont trouvés totalement démunis et impuissants face à ces intégrateurs. Cette nouvelle association a permis d'aider de nombreux agriculteurs en détresse et les a sauvés de la ruine.

De ce fait, le système a fait tache d'huile et s'est répandu un peu partout en France. Donc chez nous, en Bourgogne, une première réunion a été organisée à Pouilly-en-Auxois par Patrick Bougeard membre du CA National de SP et en charge de l'essaimage. Celui-ci sera élu Président de SP national quelques années plus tard.

Quelques dizaines de personnes se réunissent et dissertent sur les moyens d'aider les agriculteurs en difficulté. Comment ont-elles été choisies, je ne sais pas, on trouve des responsables syndicaux, associatifs, des représentant des banques de la MSA etc...

Quelques mois plus tard, une deuxième réunion va affiner les choses pour proposer du concret : éventuellement la création d'une association sur la Bourgogne. Entre temps, le national reçoit deux appels à l'aide : Un éleveur de chèvres en Côte d'Or et un pisciculteur dans l'Yonne. Le National va « stimuler » quelques personnes pour mouiller la chemise et intervenir. Ce sera le couple Annick et Denis Gérard en Côte d'Or et, moi-même (Jean Gobier) assisté de la juriste de SP national originaire de Côte d'Or.

A une troisième réunion à Pouilly les trois intervenants vont faire leur compte rendu d'intervention et déclarer d'une même voix que pour avoir une réelle efficacité, il allait falloir créer une structure sur laquelle s'appuyer et aussi chargée de former les futurs intervenants.

La décision sera prise de créer cette association. A ce moment on retrouve comme en Bretagne d'une part des membres de la Confédération Paysanne et des membres du CMR de Côte-d'Or. Nous n'avons à ce moment aucune personne venant de la Nièvre ou de la Saône et Loire. Néanmoins, nous décidons

d'appeler cette association Solidarité Paysans de Bourgogne certains qu'à terme les deux autres départements nous rejoindraient.

Les premières années vont être difficiles, il fallait répondre aux appels et en même temps essayer de se faire reconnaître par les différents acteurs agricoles. La reconnaissance avait aussi pour but de trouver des financements. Au tout début, il s'agissait surtout de faire en sorte que les intervenants bénévoles ne soient pas en plus obligés de payer le carburant nécessaire à leurs interventions. Ensuite mettre en place des formations

Avec nos collègues de Franche Comté (Jura, Doubs, Haute Saône), suite à la loi Notre, nous avons mis en place une structure régionale nous permettant d'obtenir une subvention de la région.

Par la suite, nous avons aussi pris notre bâton de pèlerin pour convaincre nos collègues de la Nièvre d'abord puis de la Saône et Loire de nous accompagner dans notre démarche. Ce dernier point a été une réussite. Et aujourd'hui, grâce notamment au développement en Saône et Loire, on peut constater que SP Bourgogne va bien. Même si on peut regretter que ce développement soit du surtout au nombre de personnes en difficulté.

III. Rapport d'activité 2023

A) LES CARACTERISTIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

En 2023, les bénévoles de **Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne** ont consacré l'équivalent de 1,5 ETP (**2860h**) aux missions d'accompagnement, de défense et de vie associative de l'association. Ils ont parcouru, pour ce faire, **39 200 km** au total. Les variations d'un département à l'autre dépendent de l'effectif des bénévoles disponibles dans chaque lieu, du degré d'accessibilité et de visibilité de l'association auprès des agriculteurs et des autres acteurs du monde agricole.

1. Évaluation de l'activité d'accompagnement de Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne sur l'année 2023

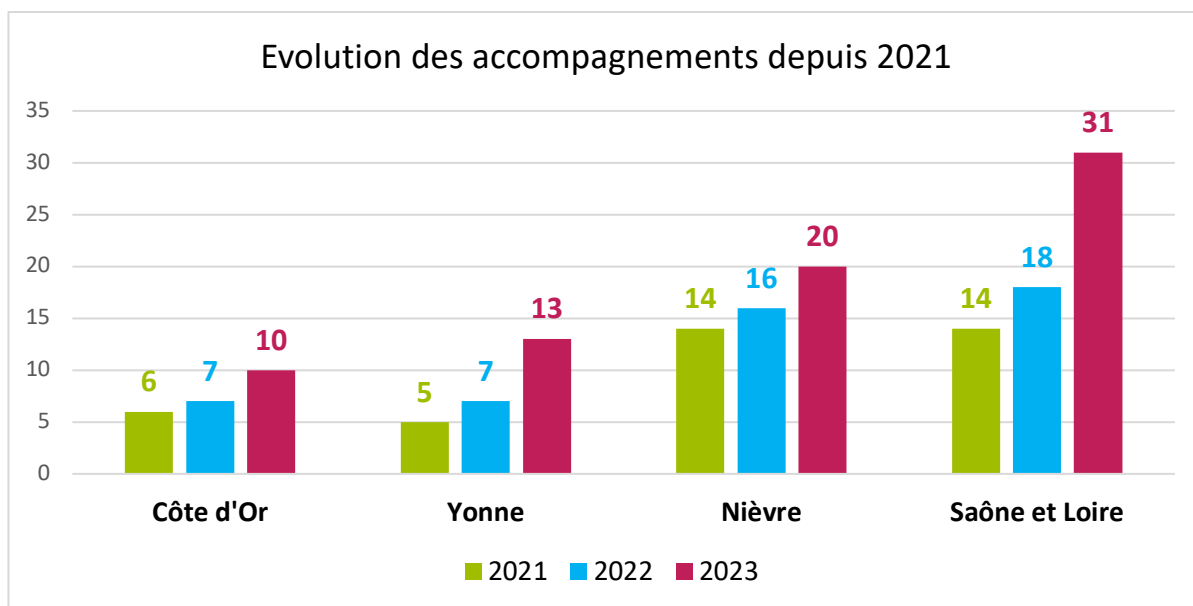
→ Évolution des accompagnements

	Nombre d'accompagnements en 2023	Nombre d'accompagnements en 2022	Nombre d'accompagnements en 2021
Côte d'Or	10	7	6
Nièvre	20	16	14
Saône et Loire	31	18	14
Yonne	13	7	5
Total	74	48	39

L'activité d'accompagnement en 2023 augmente par rapport aux années précédentes : 4500km supplémentaires parcourus par les bénévoles pour l'accompagnement par rapport à 2022 et 70h d'accompagnement en plus par rapport à cette même année. Parmi les **46 nouveaux appels d'agriculteurs et ruraux** qu'a reçu l'association en 2023, **29** ont donné suite à un accompagnement par l'association en 2023, contre 20 en 2022.

On constate dans le tableau ci-dessus qu'en 2023 74 agriculteurs ont été accompagnés par l'association, contre 48 pour l'année 2022 et 39 en 2021. Cette nette augmentation s'explique par un plus grand nombre d'appels vers l'association, très visible en Saône et Loire, où celle-ci commence à être bien connue. **18 dossiers d'accompagnement ont été clôturés** cette même année.

Ci-dessous l'évolution du nombre d'accompagnements depuis 2021 par département :



On observe que la Nièvre avec la Saône et Loire concentrent le plus grand nombre d'accompagnements d'agriculteurs en difficulté en 2023 (20 et 31 respectivement). Pour ces mêmes départements, **6 (Nièvre) et 13 (Saône et Loire) nouveaux agriculteurs** ont sollicité un accompagnement par l'association sur l'année 2023. Avec l'activité de 2023 et le début d'année 2024, l'association a accompagné depuis sa création en 2014 **150 agriculteurs sur le territoire de la Bourgogne**.

Quelques chiffres relatifs à l'exercice 2023 qui concernent les bénévoles impliqués dans les accompagnements et la vie associative :

- **61 adhérents** en 2023, contre 57 en 2022
- une équipe de **40 bénévoles** (en formation ou qui réalisent des accompagnements) : Côte d'Or **6**, Nièvre **3**, Saône-et-Loire **22**, Yonne **9**
- **9 nouveaux bénévoles** ont rejoint l'association en 2023. Ils suivent tous des formations et quelques-uns d'entre eux ont déjà commencé leur premier accompagnement : Côte d'Or **2**, Saône-et-Loire **3** et Yonne **4**.

Pour rappel, les thématiques globales de l'accompagnement concernent des aspects :

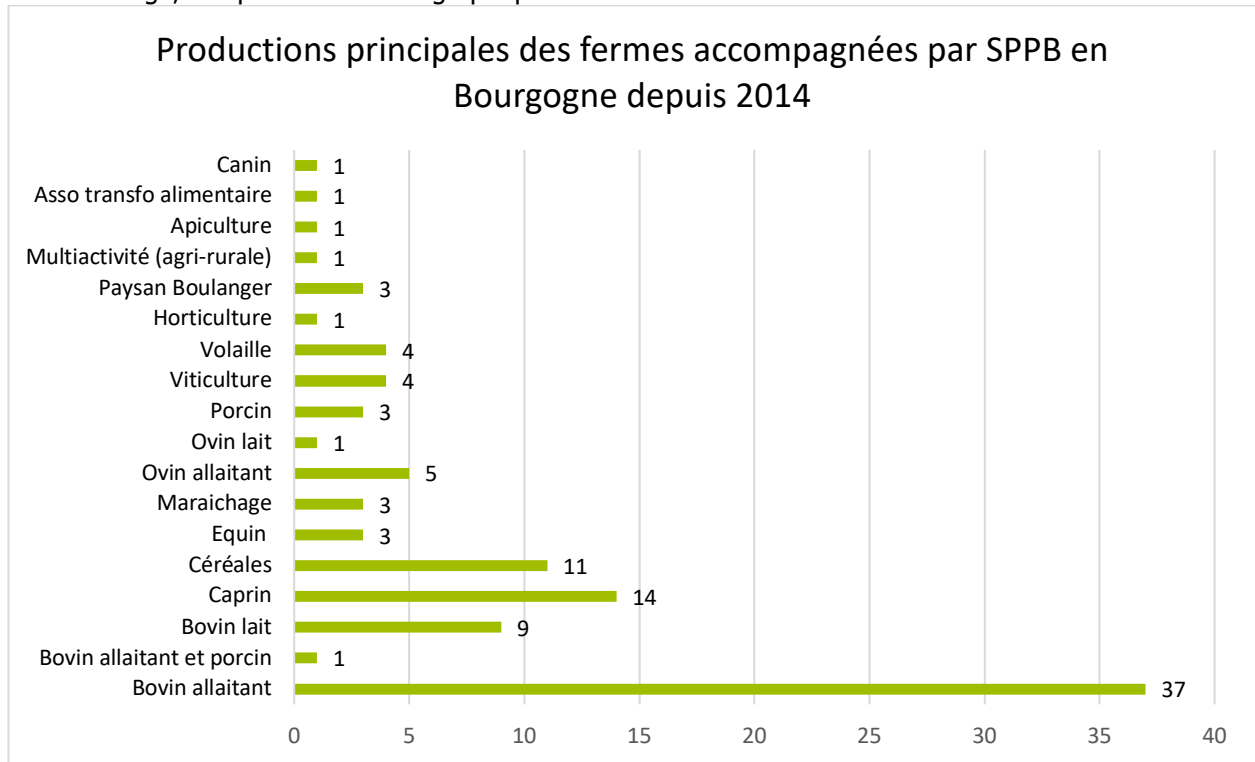
- Économique (le plus souvent) : analyse des charges, gestion de l'endettement, etc.
- Administratif : remise à niveau des démarches
- Technique : changement de production, remise en cause du système
- Social : accès aux droits sociaux en relation avec les Services Sociaux (MSA)
- Familiale : divorce, décès, santé en relation avec les AS, aide au répit, etc.
- Juridique (de plus en plus) : accompagnement en procédures collectives, sauvegarde, RJ, LJ

2. Caractéristiques des fermes accompagnées par Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne

→ Les principales productions rencontrées sur les exploitations par Solidarité Paysans

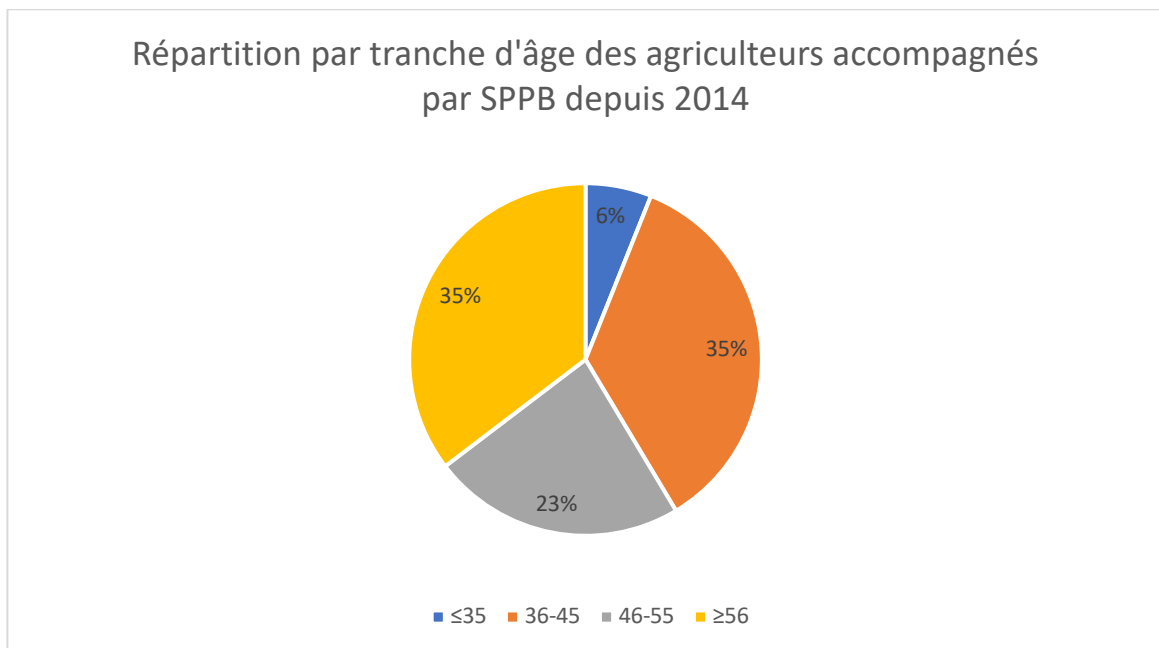
L'orientation productive des exploitations accompagnées par l'association porte essentiellement sur l'élevage de **bovins allaitants**. Ce type d'exploitation est important en région Bourgogne et en

particulier dans la Nièvre et la Saône-et-Loire, berceau de la race bovine Charolaise. D'autres types de productions sont moindrement rencontrés et accompagnés comme la céréaliculture, les élevages caprins, bovins lait et la viticulture. De manière plus anecdotique en termes d'effectifs, nous intervenons également sur des exploitations destinées à l'horticulture, aux volailles, à l'élevage ovin, le maraichage, à l'apiculture etc. Cf graphique ci-contre.



Données cumulées depuis 2014, non exhaustives, actualisées pour 2023.

→ **Tranches d'âge des agriculteurs accompagnés par l'association**



Les agriculteurs accompagnés par Solidarité Paysans en région Bourgogne appartiennent à toutes les classes d'âge. 35% d'entre eux ont plus de 56 ans et 35% d'entre eux ont entre 36 et 45 ans, ce qui

peut être considéré comme « jeune » pour la population agricole. En effet, plus d'un agriculteur sur deux est âgé de 50 ans ou plus en 2019 (Insee 2020). 23% des agriculteurs accompagnés par l'association ont entre 46 et 55 ans. Enfin, 6% de ceux qu'elle accompagne ont moins de 35 ans.

Concernant la répartition hommes-femmes, 72% des personnes accompagnées depuis 2014 sont des hommes, 19% sont des femmes et 9% sont des couples.

3. Les types d'accompagnements et caractéristiques socio-juridiques

→ Types d'accompagnements par degré de complexité

Nous définissons trois types d'interventions :

- **Accompagnement léger** : Réponse simple à donner, coup de pouce, agriculteur autonome, présence ponctuelle de l'association. Ou suivi d'accompagnements antérieurs pour lesquels la situation s'est améliorée.
- **Accompagnement classique** : Suivi régulier, travail de médiation auprès des créanciers, travail sur les données économiques de l'exploitation. Temps de déplacement important, visites plus régulières.
- **Accompagnement complexe** : Problématiques nombreuses, se recoupant, procédures collectives, accompagnement auprès du TGI, nombre de visites élevé, multiplicité des interlocuteurs.

Les **74 familles accompagnées** en 2023 se répartissent comme suit dans cette typologie.

	Accompagnement léger	Accompagnement classique	Accompagnement complexe
Côte d'Or	6 (contre 2 en 2022)	3	1
Nièvre	4 (dont 2 en 2022)	7	7 (dont 5 en 2022)
Saône et Loire	11 (dont 2 en 2022)	9 (dont 5 en 2022)	9 (dont 8 en 2022)
Yonne	3 (contre 0 en 2022)	4 (dont 2 en 2022)	4
TOTAL	24 (dont 6 en 2022)	23 (dont 16 en 2022)	21

Les accompagnements suivis par l'association continuent à se complexifier. On constate cependant une forte augmentation du nombre d'accompagnements légers (**18 de plus qu'en 2022**). Cela peut s'expliquer par deux facteurs : 1) L'accroissement d'appels d'agriculteurs où une rencontre suffit à rassurer l'agriculteur ou à décider ce dernier d'entrer en contact avec d'autres acteurs ressources et 2) Des accompagnements qui se terminent et qui nécessitent beaucoup moins de suivi qu'auparavant. Les 6 nouveaux appels de décembre 2023 en Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne étant trop récents, ils n'ont pas encore pu être caractérisés.

→ Données sociales et juridiques des accompagnements

Accompagnement conjoint avec la MSA	Nombre d'accompagnements conjoints MSA en 2023	Nombre de bénéficiaires du RSA suivis par SPPB en 2023
Côte d'Or	0	3
Nièvre	3	1
Saône et Loire	9	8
Yonne	1	1
Total	13	13

Les travailleurs sociaux de la MSA sont des partenaires importants avec qui nous travaillons conjointement sur certains accompagnements dans le cadre de la convention 2023 signée entre Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne et la Caisse régionale de la MSA Bourgogne. En Bourgogne, 13 accompagnements ont ainsi pu faire l'objet d'une contractualisation entre l'agriculteur, la MSA et Solidarité Paysans.

Par rapport au Revenu de Solidarité Active (RSA), 8 agriculteurs de Saône et Loire suivis par l'association en sont bénéficiaires. Un l'est également dans l'Yonne, un autre dans la Nièvre et 3 en Côte d'Or.

Sur le plan juridique, **16 agriculteurs accompagnés par l'association sont engagés dans des procédures judiciaires**. Le plus grand nombre est en liquidation judiciaire, dont 5 en Saône-et-Loire et 3 dans la Nièvre pour 2023. On observe également qu'en 2023 l'association a commencé à suivre 3 agriculteurs en redressement judiciaire en plus par rapport à 2022, notamment en Saône-et-Loire.

	Règlement amiable judiciaire	Redressement judiciaire	Liquidation judiciaire
Côte d'Or	1	1	1
Nièvre	0	0	3
Saône et Loire	1	4 (dont 1 en 2022)	5 (dont 4 en 2022)
Yonne	0	0	0
Total	2	5	9

Nombre d'agriculteurs bourguignons accompagnés par Solidarité Paysans en 2023 engagés dans des procédures judiciaires.

Un point sur le projet de conciliation en Saône et Loire

Yves Confesson, bénévole en Saône et Loire nous a fait part du projet d'intervenir en tant que **conciliateurs dans le cadre des Règlements Amiables Judiciaires (RAJ)** au tribunal judiciaire de Mâcon et de Chalon. Trois bénévoles de Saône et Loire se sont proposés pour cette mission : Yves, Gabriel Larue et Charles Abord Hugon. Ce projet a vu le jour suite au départ d'Agnès Grozeller, ancienne conciliatrice sur ces deux tribunaux, qui s'est rapprochée de l'association pour voir si des

bénévoles ne pourraient pas prendre éventuellement sa suite. Le tribunal de Mâcon a bien accusé réception de ces 3 candidatures. Nous sommes encore en attente d'un retour du tribunal de Chalon.

Pourquoi l'association s'est intéressée à ce projet de conciliation ? Le RAJ a l'avantage d'être bien moins coûteux que le redressement ou la liquidation et reste anonyme. C'est également une étape préalable par laquelle l'agriculteur doit passer avant qu'une demande de redressement à son encontre soit demandée par un créancier au tribunal. Notre intervention viendrait donc en amont des procédures de redressement et de liquidation et permettrait à l'agriculteur d'éviter ces deux dernières procédures si un accord est trouvé, ou sinon de le préparer à celles-ci.

Une condition à l'engagement des 3 bénévoles de Saône et Loire en tant que conciliateurs : ils réaliseront uniquement la partie conciliation du RAJ. S'il doit y avoir un accompagnement à la suite du RAJ, ce seront d'autres bénévoles qui prendront la suite, afin de bien séparer les choses.

B) LA VIE ASSOCIATIVE

Organisation et chantiers 2023

L'année 2023 a été riche en événements et rencontres. Plusieurs formations ont pu être proposées aux bénévoles, principalement en Saône et Loire, où l'équipe avait de forts besoins. Des rencontres avec des partenaires de terrain et financiers ont également permis de mieux visibiliser l'association auprès des professionnels pouvant servir de relais à notre action. L'année 2023 a également été l'année d'organisation de grands événements de communication : AG, ciné-débat, colloque régional, faisant connaître Solidarité Paysans en Bourgogne. Cette même année a vu la concrétisation du projet de locaux partagés à Fontaine d'Ouche avec d'autres associations amies de Solidarité Paysans, avec l'emménagement du salarié de SP Bourgogne et de ses collègues de Terre de Liens, WWOOF France, Semeurs du possible et de l'AFOCG en juin 2023 au 5 allée du Doubs à Dijon !

Jean Duclaux, salarié à temps plein de l'association, organise son travail auprès des 4 équipes départementales de l'association **Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne**.

12 administrateurs composent le conseil d'administration, dont 7 agriculteurs retraités ou en activité.

Sept membres forment le bureau :

-1 président : Marc Grozellier

-4 vice-présidents départementaux : Philippe Bourgeois (89), Gabriel Laloux (21), Denis Herlet (71) et Pierre Delobbe (58).

-1 trésorier : Jean-François Gros

-1 secrétaire : Didier Dequiedt.

En 2023, 2 administrateurs fondateurs de l'association ont quitté le conseil d'administration car ayant atteint le nombre maximum de mandats (au nombre de 3). Deux autres administrateurs encore en activité professionnelle ont choisi de quitter pour un temps le conseil d'administration, afin de se concentrer sur leur travail.

Divers événements associatifs ont jalonné l'année 2023 :

En interne à SPPB :

-8 conseils d'administration, dont 3 en présentiel.

-L'Assemblée générale de **Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne** s'est réunie à Châtillon-en-Bazois (58), le 06 juin 2023, sur le thème de la solitude en milieu rural.

Rencontres avec les partenaires et institutions du monde agricole local :

- Participation aux cellules d'accompagnements des agriculteurs en difficulté à la DDT de Saône-et-Loire et de la Nièvre, ainsi qu'aux 2 comités de pilotage de Faire Face Ensemble en Côte d'Or et au bilan annuel de la cellule REAGIR 89.
- 1 rencontre en janvier 2023 avec les responsables des travailleurs sociaux du service social de la MSA Bourgogne en visioconférence.
- Présentation de Solidarité Paysans aux communautés de communes du Clunisois et du Charollais-Brionnais.
- Présentation de l'association à la caisse locale du crédit agricole de Lugny (71), au CERFRANCE 71 et lors d'une journée organisée par le CMR à Saint-Saulge (58).
- Participation à la réunion de présentation du numéro 3114 (numéro national de prévention du suicide) à l'ARS BFC à Dijon le 7 juin 2023.
- Participation à une réunion inter-structures à la Coopérative des savoirs du Nivernais Morvan à Brassy (septembre 2023)
- Rencontre du conseil départemental de Côte d'Or et de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or le 22 décembre à Dijon.

Évènements extérieurs :

- Participation aux cafés « transmission » et « installation » de Terre de Liens BFC à Cluny (71), Saint-Sauveur en Puisaye (89) et Dijon (21).
- Assemblée générale de Solidarité Paysans National à Paris.
- Février 2023 : Manifestation de soutien à Solidarité Paysans Jura à Lons-le-Saunier.
- Participation à l'AG de la MSA Bourgogne à Beaune (début printemps 2023) et à son colloque en novembre 2023 à Autun.
- Participation au forum des carrières à l'Institut Agro Dijon pour présenter l'association et le métier d'animateur-coordonateur d'association agricole.
- Intervention auprès de BPREA du CFPPA de Quétigny (21) avec le témoignage d'une agricultrice accompagnée par l'association en décembre 2023.
- Tenue de 2 stands lors du marché de Nature & Progrès en avril 2023 à Pouilly-en-Auxois et lors du festival Atout bout'd'champs de Mâlain en août 2023.
- Intervention lors de la projection du film « Sacrifice Paysan » à Louhans en automne 2023.
- Participation à la Fermoscopie du CERFRANCE BFC.
- Décembre 2023 : inauguration du local inter-associatif à Fontaine d'Ouche (Dijon) en présence des associations membres du local, des partenaires et des élus de Dijon Métropole.
- Rencontre avec Olivier Damaisin le 6 décembre à Andelot en Montagne avec Solidarité Paysans Jura.
- Organisation par l'association d'un ciné-débat autour du film « Croquantes » au cinéma de Tournus en mai 2023 – échanges autour de la place des femmes en milieu agricole.
- Organisation du colloque régional de Solidarité Paysans BFC à Auxerre le 14 novembre sur le thème de l'entraide en agriculture. Plus d'infos sur : <https://solidaritepaysans.org/solidarite-paysans-bourgogne-franche-comte/bourgogne/actualite-bourgogne>

Diffusion d'informations auprès des agriculteurs en difficulté :

- Diffusion de plaquettes d'informations des activités de Solidarité Paysans auprès des professionnels et instances en lien avec des agriculteurs.
- Participation à un reportage France 3 en avril avec des agriculteurs accompagnés dans la Nièvre pour présenter l'association et son action : <https://www.youtube.com/watch?v=l3GBW-6XJm8>



Manifestation en soutien à Solidarité Paysans Jura début février 2023 à Lons-le-Saunier



Ciné-débat « Croquantes » sur la place des femmes en agriculture à Tournus le 04 mai 2023



Remise d'un chèque de 12 000€ à SP Bourgogne de la Fondation Maison Colin Seguin en juin 2023 à Dijon



Tenue d'un stand au festival Atout bout'd'champs à Mâlain fin août 2023



Organisation du colloque de Solidarité Paysans BFC le 14 novembre 2023 au lycée agricole d'Auxerre La Brosse



Sensibilisation aux difficultés en agriculture et présentation de l'association au CFPPA à Quétigny, le 05 décembre 2023



Inauguration du local inter-associatif de Fontaine d'Ouche à Dijon le 05 décembre 2023

C) LES FORMATIONS 2023

En 2023, l'association a déployé un grand nombre de formations, principalement en Saône et Loire et Côte d'Or, afin de répondre aux besoins des bénévoles, tant sur les aspects juridiques que sur les aspects comptables et humains. Une formation informatique, expérimentée pour la première fois à Saint-Bérain-sous-Sanvignes, a permis aux bénévoles présents d'approfondir leurs connaissances de l'outil informatique qui leur est utile pour leur activité (excel, visio, conversion en PDF, etc).

- « **Accueil des nouveaux bénévoles, introduction aux valeurs de Solidarité Paysans et aux notions essentielles en accompagnement** »

*Objet : Formation à destination des nouveaux bénévoles. Interconnaissance, introduction aux fondamentaux éthiques, histoire et valeurs de Solidarité Paysans. Introduction aux notions essentielles à mobiliser en accompagnement et la posture d'accompagnateur.

*Lieu et date : Voudenay (Côte d'Or), le 19 octobre 2023.

*Nombre de participants : 10 bénévoles, 1 salarié.

*Intervenants : Salarié de SP Bourgogne et deux bénévoles expérimentés de l'association.



Formation « accueil des nouveaux bénévoles » à la mairie de Voudenay le 19 octobre 2023.

- **Formation « sentinelles » de la MSA**

*Objet : 1^{ère} journée sur le fonctionnement du réseau sentinelles et sur le repérage du mal-être & 2^{ème} journée sur les spécificités du monde agricole.

*Lieu et date : A Auxerre et Buxy courant 2023.

*Nombre de participants : Maximum 3 bénévoles de l'association par département.

*Intervenants : MSA Bourgogne

- **Séance d'analyse de pratiques**

*Objet : Prise de recul sur les situations vécues en accompagnements d'un petit groupe de bénévoles, sous la supervision d'une psychologue clinicienne.

*Lieu et date : Cluny (Saône et Loire), 8 sessions de 2h, 4 pour le groupe de 2022-2023 et 2 autres sessions pour les 2 groupes formés fin 2023.

*Nombre de participants : 14 bénévoles, 1 salarié.

*Intervenante : Laurence Desselas, Psychologue clinicienne de Mâcon.



Séance d'analyse de pratiques le 23 mars 2023 organisée à Cluny, au quai de la gare

- **Formation à destination des employeurs bénévoles**

2 bénévoles de SP Bourgogne se sont rendus à Lyon le 21 mars 2023 pour suivre la formation à destination des employeurs bénévoles sur le document unique.

- Suite de la formation « Analyse des documents comptables » de 2022

*Objet : Comment, face à une situation où l'agriculteur n'a plus de documents comptables exploitables, arriver à ré-établir des éléments chiffrés en vue de déclarations sociales et fiscales permettant la réactivation des droits des agriculteurs.

*Lieu et date : Cluny (Saône et Loire), le 23 mai 2023.

*Nombre de participants : 8 bénévoles, 1 salarié.

*Intervenant : Denis Herlet, bénévole de Solidarité Paysans Bourgogne.



Suite de la formation « analyse des documents comptables agricoles » le 23 mai 2023 à Cluny.

- Formation juridique « voies d'exécution » et « procédures collectives »

*Objet : Appropriation du fonctionnement des procédures collectives comme outils de redressement des exploitations agricoles. Présentation des différentes voies d'exécution, des différentes formes de patrimoines.

*Lieu et date : Cluny (Saône et Loire), le 9 et 10 janvier 2023.

*Nombre de participants : 18 bénévoles, 1 salarié.

*Intervenants : Kathleen Delage, juriste du réseau national Solidarité Paysans.



Formation juridique « voies d'exécution » et « procédures collectives » les 9 et 10 janvier 2023 à Cluny.

- Relecture de pratiques juridiques

*Objet : Analyse collective de situations d'accompagnement en procédures collectives.

*Lieu et date : Autun (Saône et Loire), le 30 mars 2023.

*Nombre de participants : 11 bénévoles, 1 salarié.

*Intervenant : juristes de SP National



Relecture de pratiques juridiques à Autun le 30 mars 2023

- Formation informatique

*Objet : partage d'expériences et familiarisation avec quelques outils informatiques utilisables dans la vie associative.

*Lieu et date : Saint-Bérain-Sous-Sanvignes (Saône et Loire), le 24 novembre 2023.

*Nombre de participants : 9 bénévoles, 1 salarié.

*Intervenant : Raphaël Vayriot, informaticien, nouvel adhérent de l'association en 2023.



Formation informatique à Saint-Bérain-sous-Sanvignes le 24 novembre 2023.

LE RÉSEAU ET LES PARTENAIRES

Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne s'insère dans un réseau plus large : à l'échelle de la Bourgogne Franche Comté mais aussi à l'échelle nationale. Nous participons dans ce cadre à de nombreuses actions ou réunions.

Solidarité Paysans National

Mobilisation contre la mise en place des Tribunaux des Affaires Économiques :

En juillet 2023, l'Assemblée nationale a voté l'expérimentation sur le territoire durant 4 ans de 9 à 12 tribunaux des affaires économiques (TAE). Solidarité Paysans trouve inquiétant ce nouveau dispositif. Depuis des années, le réseau se bat pour que les procédures collectives agricoles restent au tribunal judiciaire (TJ), procédures efficaces et protectrices pour les agriculteurs en situation de difficulté qui risquent d'être mises à mal par ce nouveau dispositif. L'association craint en effet une plus grande difficulté à obtenir une procédure visant le maintien de l'activité agricole, pouvant entraîner la disparition d'un nombre important d'exploitations. La tête de réseau s'inquiète aussi du risque de conflits d'intérêts qu'il pourrait y avoir au sein des TAE car les agriculteurs pourront être jugés par des pairs désignés par le ministre de la Justice sur la base de candidats proposés par la chambre d'agriculture du département en question.

Bilan de la feuille de route interministérielle de prévention du mal-être des agriculteurs

Solidarité Paysans considère que les mesures prises par le gouvernement en 2022-2023 dans le cadre de la feuille de route ne répondent pas à la gravité de la situation de nombreux agriculteurs. La tête de réseau a ainsi soumis au gouvernement ses propositions au regard des mesures de la feuille de route interministérielle avec, en particulier : Garantir la confidentialité pour favoriser l'auto-déclaration de ses difficultés ; Prolonger la durée des échéanciers de paiement des cotisations sociales à 8 ans ; Maintenir les procédures collectives agricoles au tribunal judiciaire ; Favoriser l'accès à l'audit et au dispositif ARIA aux agriculteurs les plus en difficulté ; Garantir la même application des dispositifs d'aides pour tous les agriculteurs sur l'ensemble du territoire ; Donner des moyens financiers à Solidarité Paysans pour accompagner et défendre les agriculteurs en difficulté ; Assurer le maintien de toutes les fermes existantes grâce à la loi d'orientation agricole.

Partenariat avec « C'est Qui le Patron »

Depuis fin 2022, Solidarité Paysans National a pu renforcer son partenariat avec la marque C'est Qui le Patron au travers de deux dispositifs d'aide aux agriculteurs en difficulté :

→ Les aides d'urgence : Aide financière de 1 500€ qui touche à la vie privée des familles d'agriculteurs (ex : paiement factures, alimentation, etc) et non au fonctionnement des exploitations.

→ Les prêts à taux zéro : Prêt allant de 5000€ à 10 000€ maximum pour des investissements sans lesquels l'exploitation ne pourrait pas fonctionner.

Solidarité Paysans Bourgogne-Franche-Comté

Divers évènements ont ponctué l'année 2023 pour l'association régionale Solidarité Paysans Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les associations du Jura, Doubs (anciennement APAD25) et Haute-Saône.

→ Côté SP Bourgogne-Franche-Comté

Le 14 novembre 2023, c'était au tour de Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne d'organiser le colloque régional de Solidarité Paysans Bourgogne-Franche-Comté. Cela s'est passé au lycée agricole d'Auxerre La Brosse dans l'Yonne, et une petite centaine de personnes étaient présentes à cette occasion ! Le thème des échanges s'intitulait : « entraide et collaborations en agriculture : des moyens de lutter contre l'isolement des agriculteurs ? ». Plusieurs intervenants, acteurs agricoles et agriculteurs de l'Yonne ont pu se succéder sur cette journée, évoquant des pistes et exemples possibles de collaborations et de formes de solidarités entre paysans d'un même territoire (dans l'Yonne et ailleurs en France en fonction des intervenants) pour sortir des difficultés.

Le 6 décembre 2023, Solidarité Paysans Jura a accueilli le coordinateur national interministériel du plan de prévention du mal-être en agriculture, Olivier Damaisin, à Andelot en Montagne. Un état de la situation des agriculteurs en difficulté jurassiens a pu être fait par l'association, et plusieurs agriculteurs accompagnés ont pu témoigner du soutien de SP Jura durant les difficultés qu'ils ont rencontré pendant leur activité. Les représentants des associations SP Doubs, Haute-Saône et Pays de Bourgogne étaient également présents à cette rencontre.



Extrait du journal L'Indépendant sur la journée avec O. Damaisin organisée le 6 décembre par SP Jura à Andelot en Montagne



Forum des entreprises à l'Institut Agro Dijon.

Le 9 novembre, Solidarité Paysans Bourgogne-Franche-Comté était présent au forum des entreprises de l'Institut Agro Dijon pour présenter aux étudiants agronomes l'association et ses activités. Onze étudiants sont venus à notre rencontre pour discuter de l'association. Beaucoup ne la connaissaient pas. Ils étaient principalement demandeurs pour des stages au sein de Solidarité Paysans, et les professeurs étaient également très intéressés pour travailler avec nous dans le cadre de projets étudiants autour de la communication ou d'enquêtes sociologiques.

→ Du côté de nos collègues Franc-Comtois

Nos voisins côté Jura, Doubs et Haute Saône ont organisé sur leur département plusieurs évènements en 2023, comme par exemple un pique-nique convivial durant l'été dans le Jura et le Doubs, des

jours de formations pour l'accueil des nouveaux bénévoles en fin d'année, ou encore deux ciné-débats dans le Jura et en Haute Saône, avec la projection de « Croquantes » et « d' « Essayons-nous ».

Les collectifs InPact (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale) de Franche Comté, dont font partie SP 70 et SP 25 ont organisé en 2023 plusieurs temps d'échanges autour de l'installation-transmission.

Les partenaires financiers

Les conventions engagées avec le Conseil Départemental de l'Yonne, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ont perduré en 2023. Nous remercions ces 3 départements pour le soutien financier qu'ils nous accordent, traduisant la reconnaissance de nos actions envers les agriculteurs qui nous sollicitent.

Nous soulignons également l'importance du soutien financier octroyé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, qui représente une grande part de notre budget annuel.

Le renouvellement de notre convention avec la MSA Bourgogne a permis la poursuite de notre partenariat sur le terrain avec les travailleuses sociales territorialisées. Les dossiers suivis conjointement par des bénévoles de l'association et des assistantes sociales de la MSA font l'objet d'un financement de 150€/an durant 3 ans maximum d'accompagnement conjoint. Depuis 2023, la MSA de Bourgogne peut soutenir jusqu'à 2000€ Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne dans la mise en place de projets de communication, importants vecteurs pour faire connaître l'association aux agriculteurs en difficulté et aux citoyens.

Nous remercions également la Fondation Maison Colin Seguin, qui a soutenu financièrement notre association en 2023 pour notre mission d'accompagnement des agriculteurs bourguignons en difficulté.

En outre, nous tenions à remercier la Métropole de Dijon, qui a mis à disposition depuis mars 2023 un local inter-associatif à Fontaine d'Ouche pour héberger les salariés de 5 associations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, dont fait partie Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne.

Nous espérons que ces différents partenariats se poursuivront les prochaines d'années, et que d'autres naîtront.

IV. Rapport financier 2023

A) Le compte de résultat

	2023	2022		2023	2022
60-Achats	1 528	2 671	70-Ventes et Prestations de Services	2 260	607
6021-Matières consommables			7060-Prestations de services	1 308	607
6040-Imprimés, plaquettes	828		7080-Produits divers	11	
6050-Achats matériel et entretiens	451	2 486	7081-Participations manifestations diverses		
6060-Achats fournitures	248	186	7090-Remboursement de frais	941	
61-Services Extérieurs	4 274	1 369	74-Subventions	68 654	35 854
6132-Loyers	1 530	1 171	7400-Subventions publiques	45 637	21 454
6140-Charges locatives	500		7410-Subventions privées	23 016	14 400
6156-Maintenance informatique	99				
6160-Assurances	124	123			
6185-Frais de séminaires, conférences	2 021	75			
62-Autres Services Extérieurs	24 008	17 235	75-Produits de Gestion Courante	5 210	4 383
6214-Mise à disposition salariée		1 897	7560-Cotisations Adhésions	1 220	1 160
6220-Rémunérations d'intermédiaires		228	7570-Dons des bénévoles	3 410	1 523
6226-Frais d'honoraires	2 323	853	7581-Dons autres	580	1 700
6236-Frais de communication					
6240-Déplacements des bénévoles	15 576	10 816			
6250-Déplacements du personnel	2 163	1 399			
6257-Frais de réunions, réception, ...	2 411	1 022			
6260-Frais postaux	151	151			
6265-Téléphone Internet	149	94	76-Produits Financiers	1	0
6270-Frais bancaires	201	186	7681-Intérêts perçus	1	0
6281-Cotisations payées	1 034	590			
64-Charges de Personnel	32 821	22 007			
6411-Salaires	26 841	18 369			
6450-Charges sociales	5 530	3 638			
6480-Formation du personnel	450				
Total Charges Courantes	63 642	43 282	Total Produits Courants	77 136	40 845
Résultat Courant	13 494	-2 437			
67-Charges Exceptionnelles	3	104	77-Produits Exceptionnels		2 500
6714-Créances impayées			7714-Créances omises		2 500
6720-Dettes omises	3	104	7720-Dettes non réglées		
Résultat Exceptionnel	-3	2 396			
Résultat de l'Exercice	13 491	-42			
8640-Personnel bénévole	42 900	33 418	8700-Temps de bénévolat	42 900	33 418

B) Le bilan

Bilans au 31/12					
	2023	2022		2023	2022
			Fonds associatif début	20 970	21 012
			Résultat	13 491	-42
			Fonds associatif fin	34 462	20 970
Créances	2 259	6 126	1/2 subvention d'aide à l'emploi		3 500
Banque	49 820	30 641	Dettes	17 617	12 297
Actif	52 079	36 767	Passif	52 079	36 767
Situation de trésorerie nette	34 462	20 970			

c) Le détail des subventions et dons perçus par l'association en 2023

Subventions publiques 2023	
Acompte 2023 Saone et Loire département	3 600 €
Nièvre département 2023	6 000 €
Yonne département 2023	1 500 €
Yonne département - colloque	650 €
FDVA 2023	3 000 €
Sub Conseil Régional 2022	11 752 €
Acompte 2023 Conseil Régional	15 635 €
Règul répartition subv Aide à l'Emploi	3 500 €

Total subventions publiques 2023 : 45 637€

Subventions privées 2023	
Fondation de France	12 000 €
Fonds de dotation Jean Cadiot	1 766 €
Sub SP national pour formations	600 €
Sub MSA 2022 - 9 accompagnements	1 350 €
Sub MSA 2023 - 13 accompagnements	1 800 €
Sub MSA 2023 - colloque	2 000 €
Sub Banque Pop - colloque	2 500 €
Sub Banque Pop par SP BFC	1 000 €

Total subventions privées 2023 : 23 016€

V. Le vote des rapports

Les rapports moral-d'orientation, d'activité et financier sont votés à l'unanimité des voix.

VI. Intervention de Ferjeux Courgey, administrateur au conseil d'administration de SP National

Paysan du Doubs récemment en retraite, Ferjeux a rejoint le CA national en juin 2023. Il est administrateur de SP Doubs depuis le début de l'association il y a 30 ans. A la création de SP 25, 50% des membres du conseil d'administration était des agriculteurs en difficulté. Les échanges avec les autres membres du CA étaient vifs mais constructifs ! Cette représentation des agriculteurs accompagnés c'est érodée au fur des années, d'où la création récente d'un comité de pilotage national « Agriculteurs.rices en difficultés » pour impliquer d'avantage les personnes accompagnées dans l'association.

Ferjeux nous a aussi rappelé comment Jean Cadiot, paysan en agriculture intensive de l'Ouest, de par son engagement (action de grève de la faim devant le crédit agricole) a permis, entre autres, de faire émerger les premières associations SOS agriculteurs en difficulté de l'ouest dans les années 80. Il rappelle aussi l'importance des apports des membres du réseau InPact (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) dans la recherche de solutions aux impasses du modèle de développement agricole actuel.

La charte de Solidarité Paysans ayant été retirée du règlement intérieur et retravaillée en 2022-2023, le national convit tous les responsables associatifs des associations locales à une journée (19 septembre 2024) pour se réapproprier la nouvelle charte de SP.

Dernier élément évoqué, la loi d'Orientation Agricole présentée au conseil des ministres en ce début d'année ne prend pas en compte les difficultés en agriculture et maintient la même vision du développement agricole adoptée depuis maintenant 60 ans.

VII. Intervention de Philippe Lapray

Bénévole en Saône et Loire et ancien médecin, Philippe a pu intervenir durant l'AG pour parler de l'importance des analyses de pratiques suivies par les bénévoles dans le cadre des accompagnements.

L'objectif de ces séances est de partager son analyse d'une situation d'accompagnement avec d'autres bénévoles. Chaque histoire ébranle et fait écho à une histoire personnelle. Chaque histoire désarme quelqu'un ou le fait réagir.

Le partage collectif durant ces séances sécurise, détricote les visions étriquées, offre l'occasion de faire les pas de côtés nécessaires à améliorer le discernement, la tolérance.

Cet espace permet d'éclaircir une situation, de dédramatiser, démystifier, réorganiser la pensée de chacun pour appréhender les situations sous un autre angle.

Les liens qui se créent entre chacun des participants à cet exercice, renforcent, de mental à mental, d'esprit à esprit et peut-être de coeur à coeur, ce qui se joue quand on parle de solidarité, d'humanisme, d'altruisme.

VIII. Élection des administrateurs

Un administrateur sortant :

-Denis Herlet (71).

Administrateurs se représentant : Philippe Lapray (71) et Pierre Delobbe (58).

Administrateur entrant : Charles Abord Hugon (71)

L'ensemble de ces candidats est élu à la majorité des voix.

IX. Solo clownesque l'après-midi de cette AG



Les bénévoles ont souhaité pour les 10 ans de l'association organiser un après-midi convivial pour finir la journée sur une note légère. Nous avons fait venir pour cela Claire Baillon, comédienne de la compagnie Force Nez, qui nous a joué son spectacle clownesque « Mangez-en-tous », sur la thématique de l'agro-industrie, l'alimentation et l'agriculture. Son spectacle fut très apprécié par les personnes présentes. Encore merci à elle pour sa venue !



Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne

Siège social : 3 impasse Georges Chastellain – 21000 – Dijon

Adresse postale : 5 allée du Doubs – 21000 – Dijon

bourgogne@solidaritepaysans.org

06 38 05 28 37